

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

ETUDE DU MILIEU

CODE DE L'U.E. (2): 1641 03021 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 101
-----------------------------------	---------------------------------------

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Monsieur Didier LETURCQ, Président du Conseil de coordination

Date et signature (1) : le 28.10.1986

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissage: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Sciences pluridisciplinaires	CG	A	64	707 CG Sciences DS
Part d'autonomie		P	16	
Total des périodes			80	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1page)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

(1):

Neant

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : *le 24 Mai 2016* Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Jacques Soblet

ETUDE DU MILIEU

1. FINALITE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de découvrir des éléments naturels et de les situer dans leur contexte environnemental,
- de faire partager son goût et son respect de la nature,
- de s'initier et de se familiariser à la démarche scientifique,
- de s'initier à la recherche d'informations.

ETUDE DU MILIEU

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités :

Sur base d'un message médiatique (texte de presse, séquences vidéo, film, ...) traitant d'un sujet d'intérêt général, de préférence orienté vers le domaine naturaliste, l'étudiant sera capable de

1. Proposer un résumé écrit de ce message,
2. Fournir les réponses à un questionnaire permettant l'évaluation de son niveau de compréhension du message.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu :

Le Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)
Ou le Certificat d'enseignement du 2^{ème} degré (CE2D)

ETUDE DU MILIEU

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

En disposant du matériel didactique nécessaire (carte topographique, ouvrages spécialisés, herbiers, dias, de ressources matérielles locales et informatiques,...)

Dans le respect :

- de la législation et des règles environnementales en vigueur*
 - de l'éthique du milieu naturel rural et urbain et de ses occupants*
 - des écosystèmes*
-
- De produire un travail écrit sur base du thème et du cahier des charges imposés par le/les enseignant(s) de l'unité d'enseignement et avalisé par le Conseil des études

 - De présenter l'herbier d'espèces ligncuses réalisé durant l'unité d'enseignement

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- L'exhaustivité des informations contenues dans le travail écrit
- L'utilisation pertinente des concepts théoriques
- La pertinence des apports personnels
- Le respect des consignes dans la réalisation de l'herbier

ETUDE DU MILIEU

5. PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable :

en disposant du matériel didactique nécessaire (carte topographique, ouvrages spécialisés, herbiers, dias, de ressources matérielles locales et informatiques, ...)

dans le respect :

- de la législation et des règles environnementales en vigueur
- de l'éthique du milieu naturel rural et urbain et de ses occupants
- des écosystèmes

- de restituer les connaissances élémentaires en termes de géographie physique ;
- d'énumérer les facteurs climatiques et de décrire les appareils de mesure et les unités utilisés ;
- d'effectuer une classification de premier niveau des roches et de les caractériser ;
- de lire une carte topographique et un plan de secteur ;
- d'effectuer des repérages géographiques (coordonnées des lieux).

- de caractériser les êtres vivants et leur organisation (cellule, tissu, organe, système) ;
- de commenter, à un niveau élémentaire, le concept d'évolution.

- d'utiliser la nomenclature (oxydes, acides, bases, sels) ;
- de reconnaître les notions acide – base au travers de l'échelle des pH.

- de décrire les phénomènes d'érosion, la formation géologique de la Belgique ;
- de différencier les régions naturelles de Belgique ;
- d'initier à la connaissance des fossiles.

- de définir les notions de profils, d'horizons ;
- de classer les principaux types d'humus ;
- de décrire de manière élémentaire les principaux types de sols rencontrés en Belgique.

- de décrire l'évolution des surfaces boisées ;
- de mettre en évidence différents rôles de la forêt ;
 - Rôle social (droits d'usage : chasse, pêche, loisirs, ...)
 - Rôle culturel et folklorique (vieux métiers, arbres remarquables, contes, légendes, ...)
 - Rôle écologique (forêt et conservation de la nature, protection des sols, action sur le climat, ...)
 - Rôle économique (aménagement, régime, exploitation, filière bois, ...)

- de réaliser un herbier de minimum 20 espèces de plantes ligneuses répondant à des consignes imposées par le chargé de cours

ETUDE DU MILIEU

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

ETUDE DU MILIEU

7. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.